

ABC Orthodontics S.A. au capital de CHF 1'769'416,50.

Registre de commerce du Canton du Jura,
Suisse n° fédéral : CH-670.3.004.686-0

Siège social: Route de Grandgourt 11, CH-2924 Montignez.

Etablissement principal: Rue d'Airmont 7, CH-2900 Porrentruy

Téléphone: + 41 (0) 32 466 86 51

Fax: + 41 (0) 32 466 86 53

E-mail: contact@abc-orthodontics.com

Site Internet: www.abc-orthodontics.com



Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire d'ABC Orthodontics S.A.

Chers actionnaires,

Vous êtes cordialement invités à l'Assemblée Générale ordinaire d'ABC Orthodontics S.A. qui se tiendra le **jeudi 24 juin 2010, à 16 heures**. La réunion aura lieu à l'Hôtel de la Cigogne, rue de l'Allaine 35, 2946 Miécourt, Suisse, tél: +41 32 462 24 24.

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 15 mai 2009.
2. Présentation des comptes et du rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2009.
Le Conseil d'Administration propose l'acceptation des comptes et du rapport.
3. Rapport de l'organe de révision.
4. Décharge au Conseil d'Administration.

5. Election des Membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration propose l'élection d'un nouveau Membre: M. Claude REBE-TEZ en tant que Membre du Conseil d'Administration avec signature collective à deux en remplacement de M. David SGOBERO. Les références ainsi que la description de la fonction de ce candidat sont à disposition des actionnaires pour consultation au siège de la Société. Le Conseil d'Administration propose en outre la réélection des autres Membres et de leur Président:

M. Orlando COCCORULLO, Président; M. Charles CLOR, Membre;
M. Michel LÖTSCHER, Membre; M. Rémy MATHIS, Membre;
Mme Odile MATHIS, Membre.

6. Modification des statuts.

Le Conseil d'Administration propose la modification des statuts en raison du déplacement du siège social de la Société de Montignez à Porrentruy. Le projet de nouveaux statuts est à disposition des actionnaires pour consultation au siège de la Société.

7. Divers.

Nous vous rappelons, que conformément à l'article 699 alinéa 3 du Code des obligations, des actionnaires représentant 10% du capital-actions ont la possibilité de proposer l'inscription d'objets à l'ordre du jour. Merci de nous faire parvenir vos éventuelles propositions par écrit au siège de la Société d'ici au 31 mai 2010.

Nous vous rappelons également que, conformément à l'article 6 alinéa 3 des statuts, il n'est procédé à aucune inscription au registre des actions dès 10 jours avant et jusqu'à un jour après une assemblée générale.

Merci de nous confirmer votre venue ainsi que le nombre de personnes vous accompagnant par courrier, e-mail ou fax avant le lundi 21 juin 2010.